

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1014 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES.

n° 1014

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de quinze jours, à solde entière, est accordé au capitaine Muller, chef du bu l'eau des affaires politiques, du 22 août au 5 septembre 1946, pour en jouir à Dire-Daoua et au Harar (Ethiopie). Les frais du voyage seront à la charge de l'intéressé.